



Paris, le 3 avril 2006

AGENCE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES

Renaud DUTREIL, Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales et **René RICOL**, Président de l'APCE, présenteront lundi 3 avril 2006 à 11 heures le projet stratégique de l'Agence Pour la Création d'Entreprises.

Depuis 1996, l'APCE intervient dans le processus d'aide à la création d'entreprises :

- à la manière d'une agence d'informations au travers de son site internet, www.apce.com, avec la triple mission, de promouvoir l'esprit d'initiative, d'informer sur les mesures prises en faveur de la création d'entreprises et les dispositifs en place au niveau national et local, d'orienter le créateur dans ses démarches,
- en support technique des réseaux d'accompagnement et des collectivités pour leur apporter la formation et les outils d'une action de terrain de qualité auprès des porteurs de projets.
- pour suivre l'évolution du processus de création et réaliser des études statistiques et des notes de conjoncture par secteur d'activité et bassin d'emplois.

En 2005, l'APCE a enregistré plus de 10 millions de visites sur son site, traité 25 000 questions d'internautes, comptabilisé 65 000 projets en ligne soit le quart des créations d'entreprises annuelles en France, diffusé plus de 50 000 études sectorielles, fiches pratiques et dispensé plus de 9 000 heures de formation aux experts de terrain.

Le projet stratégique 2006—2008 de l'APCE a été établi en concertation avec l'ACFCI, l'APCM et les réseaux d'appui qui conseillent et aident au financement des créateurs. Il capitalise sur les savoir-faire et l'expertise de l'APCE, étend son champ d'actions et achève de consolider ses structures.

Il vise à la transformation de l'APCE d'ici à 2008, en une véritable plateforme interactive et prospective de la création et de la reprise d'entreprises en France, au service des porteurs de projet, des réseaux d'accompagnement et des collectivités territoriales. Faciliter le passage à l'acte, soutenir la transformation des projets est une mission de service public pour laquelle l'APCE dispose d'une expertise et d'un savoir-faire unique. Les moyens devaient lui être donnés de consolider sa structure et inscrire sa démarche dans le cadre d'un projet stratégique au plus près des attentes des porteurs de projets et des réseaux d'accompagnement qui agissent sur le terrain.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée à la présidence de l'APCE par Renaud Dutreuil en août 2005, René Ricol a élaboré le plan stratégique, mis en place une nouvelle organisation opérationnelle chargée de conforter l'agence et de développer ses ressources propres. La direction générale a été confiée à Philippe Mathot.

Début 2006, la situation financière de l'APCE est assurée, la fréquentation du site atteint des niveaux records en progression de 25% par rapport à l'année précédente, la diffusion des publications est en progression de 250%, de nouvelles coopérations techniques sont développées avec les services de l'Etat et des établissements financiers impliqués dans le processus d'aide à la création. La mission confiée par le Ministre des PME à l'APCE étend

son champ d'actions et lui fixe des objectifs opérationnels à trois ans. Elle est cadrée dans une convention formalisée entre le ministère et l'agence.

Cette convention confère à l'agence des moyens nouveaux pour poursuivre ses missions traditionnelles, développer son portail internet, enrichir sa base documentaire, ses publications et son catalogue de formations. Elle lui attribue de plus des missions nouvelles pour se rapprocher des porteurs de projet et professionnaliser son soutien à l'ensemble des acteurs de la création et de la reprise d'entreprises : réseaux consulaires, réseaux de conseils et de financement, collectivités territoriales.

Six idées forces cimentent le projet :

OUVRIR UN DIALOGUE AUTOMATISE ET PERSONNALISE EN LIGNE AVEC LES PORTEURS DE PROJET

L'objectif est de favoriser le passage à l'acte du créateur ou du repreneur, de lui permettre dans un dialogue en ligne, de formuler ses besoins et de qualifier ses attentes pour faciliter l'élaboration de son projet et optimiser son orientation vers les réseaux d'accompagnement jusqu'à sa concrétisation.

Il s'agit là d'une mission nouvelle pour l'agence qui se rapproche du porteur de projet en préparant et en soutenant son accompagnement personnalisé par les réseaux d'appui.

Une première étape est d'ores et déjà en cours avec la mise en œuvre de moyens techniques accrus pour faciliter la navigation des internautes, développer les fonctionnalités interactives du site, et les possibilités de discussions et d'échanges.

Un blog Créateur / Repreneur sera mis en place dès le printemps et permettra aux porteurs de projet d'exprimer leurs attentes, d'apporter leurs témoignages. Le Ministre en charge des PME s'exprimera régulièrement sur ce blog pour répondre à leurs suggestions et à leurs remarques.

Une seconde étape d'ici à la fin 2007, permettra depuis le site de l'APCE et sous accès protégé, un suivi numérique du processus d'accompagnement du créateur ou du repreneur, de la formation de son projet à sa concrétisation et avec son accord, une centralisation des données pour les opérateurs de terrain.

Elle vise à inscrire le porteur de projet dans une logique de continuum en matière d'accompagnement, à assurer le bon déroulement de chaque étape du processus. Elle organise le passage de témoin avec les réseaux d'accompagnement et la gestion des données pour les opérateurs de terrain.

Ce projet d'envergure sera mené, en étroite collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les établissements publics investis dans le processus d'aide à la création ou à la reprise ainsi que les réseaux d'appui.

PROFESSIONNALISER LE SOUTIEN AUX RESEAUX D'APPUI

La gestion numérique et partagée du dossier d'accompagnement du porteur de projet marquera une avancée considérable pour le porteur de projet dont les démarches seront clarifiées et simplifiées mais également pour les opérateurs des réseaux de terrain qui disposeront d'un accès centralisé et dédié à l'information.

Les efforts en direction des opérateurs de terrains seront poursuivis dans le cadre des missions traditionnelles de l'APCE à deux niveaux :

- l'enrichissement de la base documentaire (un pan entier consacré à la reprise d'entreprise sera mis en ligne d'ici la fin juin 2006),
- le développement du catalogue de formation à la fois dans sa forme (conception d'outils multimédias) et dans son contenu pour coller aux besoins des réseaux en fonction de leurs spécificités et du développement du tissu économique et social.

DÉVELOPPER LES COMPLÉMENTARITES, VALORISER LES BONNES PRATIQUES

Un Comité Synergie Réseaux, animé par l'APCE est d'ores et déjà en place. Il réunit l'ACFCI, l'APCM, OSEO, la Caisse de Dépôts ainsi que les réseaux d'appui partenaires parmi lesquels, l'ADIE, les Boutiques de Gestion, les Couveuses, France Initiative Réseau, France Active et le Réseau Entreprendre. Sa mission est déterminante pour favoriser la concertation des acteurs de terrain au plan opérationnel, optimiser le continuum de l'accompagnement, développer les complémentarités des différents organismes mais également valoriser et capitaliser sur les bonnes pratiques. L'APCE devra être un élément moteur, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et d'autres partenaires publics ou privés, pour organiser chaque année une rencontre entre tous les acteurs des réseaux et des collectivités territoriales, sur un thème d'actualité en phase avec les attentes des porteurs de projets.

RENFORCER L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'APCE est en mesure d'intervenir en qualité de conseil et d'expert auprès des collectivités territoriales et des groupements d'initiative locale pour les aider dans leurs réflexions et la mise en œuvre de programmes spécifiques en faveur de la promotion de l'esprit d'entreprendre et de la création ou de la reprise d'entreprises.

Elle le fait avec succès depuis 2001 en Région Nord-Pas de Calais où le dispositif très volontariste mis en place par le Conseil Régional et les Conseils Généraux avec le concours de l'APCE dans le cadre du programme « Je crée en Région Nord-Pas de Calais » est exemplaire. Ce programme piloté par une équipe dédiée de l'APCE organise la mise en réseau des 122 structures de conseil et de financement de la région et facilite les démarches du porteur de projet. Il a d'ores et déjà contribué à augmenter de 46% en 4 ans le nombre de créations pures en Nord Pas de Calais.

Des missions similaires, avec des moyens et des outils adaptés à chaque situation, sont en cours ou en projet dans différentes régions et départements, notamment en Ile de France, en Bourgogne, à la Réunion, dans les Ardennes, dans les Hauts de Seine ...

Elles seront élargies aux zones économiques sensibles et aux entreprises confrontées à des plans sociaux de manière à insérer un volet Création / Reprise adapté.

En outre l'APCE apportera son appui technique à la cinquantaine de Comités d'Initiative Economique Locale installés par le Ministre en charge des entreprises depuis 3 ans.

OFFRIR UN DROIT EGAL D'ACCÈS A L'INFORMATION ET A L'INITIATIVE

L'action de l'APCE doit contribuer à offrir un droit égal d'accès à l'information sur le processus de création ou de reprise d'entreprises. Il s'agit pour l'Agence d'intégrer le handicap à son action, de diversifier les voies d'accès à ses bases documentaires et à ses services en ligne. Dans cet esprit des modules spécifiques seront développés en ligne pour les personnes confrontées à des situations particulières et notamment les chômeurs de longue durée ou de plus de 50 ans.

PREPARER ET FORMER LES JEUNES A ENTREPRENDRE

La création ou la reprise d'entreprise est une alternative de carrière pour les jeunes. L'APCE engagera un programme d'envergure, en collaboration avec le monde enseignant du primaire à l'enseignement supérieur, pour préparer les jeunes à entreprendre.

Ce programme développé en partenariat avec les Ministères de l'Education nationale, de la Recherche et de la Jeunesse, consiste à réactiver l'accord signé en 2003 par les Ministres Renaud Dutreil, Luc Ferry et Xavier Darcos, fédérer les initiatives en cours et leur donner une dimension nouvelle. Des chefs d'entreprise pourraient notamment participer pour venir témoigner et partager leurs expériences avec les jeunes.

La mise en œuvre du plan stratégique s'entend sur une période de trois ans.

Elle sera poursuivie dans le cadre d'un partenariat fort et renouvelé avec l'ensemble des acteurs de terrain et notamment les Chambres Consulaires. Des efforts particuliers seront conduits pour donner de la visibilité à la mission de l'APCE. René Ricol rendra compte chaque trimestre au Ministre Renaud Dutreil de l'Etat d'avancement des travaux.

Pour tous renseignements complémentaires :

Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Patricia Balme / Michaël Fribourg : 01 43 19 23 59

Agence pour la Création d'Entreprises : Maud Richardin : 01 42 18 58 88 / richardin@apce.com

Press & Vous : Jacky Isabella / Valérie Bauer : 01.44.37.00.19 info@press-et-vous.fr